morges
VILLE DE MORGES

Cité de l'énergie
european energy award

CAPTEURS SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES
FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Contacts	
Requérant (propriétaire)	Auteur du projet
Société :	Société :
Nom :	Nom :
Adresse :	Adresse :
NPA et lieu :	NPA et lieu :
Téléphone :	Téléphone :
E-mail :	E-mail :

Versement de l'aide financière à
Titulaire du compte :
Nom de la banque ou CCP :
Clearing + N° compte ou IBAN :

Planning des travaux (dates : mois/an) et coût
Début des travaux prévu : /
Fin des travaux prévue : /
Coût des travaux : CHF

Bâtiment
Parcelle N° :
Rue / lieu dit :
Genre de bâtiment : ☐ neuf ☐ existant, si existant année de construction :
Affectation (selon SIA 380/1) : ☐ habitat collectif ☐ habitat individuel ☐ Autre :
Surface de référence énergétique (SRE) : m^2

Caractéristiques de l'installation	
Nombre de capteurs :	Surface nette totale des capteurs : m^2
Fabriquant des capteurs :	Type de capteurs :
Désignation du modèle :	Puissance totale installée : kWc
☐ Nouvelle installation ☐ Extension d'une installation existante	☐ Remplacement d'une installation existante
L'installation a-t-elle été annoncée auprès de Swissgrid afin de bénéficier de la rétribution au prix coûtant ? ☐ Oui ☐ Non	

Document à joindre à la demande
☐ Offre du fournisseur des équipements, avec indication de la puissance crête de chaque panneau

Document à joindre une fois l'installation achevée
☐ Copie des factures des travaux
☐ Photographies de l'installation

Direction Sports, Bâtiments et Environnement
Commune de Morges
Av. de Riond-Bosson 14
Case postale 288
1110 Morges

Tél. : 021 823 03 50
Fax : 021 823 03 55
environnement@morges.ch
www.morges.ch

Documents de référence
• Règlement du Fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, adopté par le Conseil communal le 6 novembre 2006 • Directive de subventionnement - Fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, adoptée le 19 mai 2014

Conditions particulières pour les capteurs solaires photovoltaïques		
Nouvelles installations	**Renouvellement et extension d'installation**	**Conditions particulières**
Subvention de 2/3 de la contribution liée à la puissance dans le cadre de la contribution unique de la confédération. Cette subvention ne dépassera en aucun cas les 20% du coût total de l'installation, et est limitée à CHF 8'000 pour l'habitat individuel, et 20'000 pour l'habitat collectif et autres affectations.	**Renouvellement :** 50 % des montants alloués aux nouvelles installations **Extension :** 25 % des montants alloués aux nouvelles installations	• Non-cumulable avec le système de rétribution au prix coûtant (RPC) • Cumulable avec la contribution unique de la Confédération pour les installations de 0 à 30 kW. • Pas d'octroi de subvention avant réception des factures des travaux et des photographies de l'installation

Procédure
• Toutes les demandes doivent être effectuées au moyen du formulaire communal correspondant et accompagnées de tous les documents exigés. • Les demandes sont adressées à la Direction Sports, Bâtiments et Environnement Commune de Morges Av. de Riond-Bosson 14 — Tél. 021 823 03 50 Case postale 288 1110 Morges — e-mail : environnement@morges.ch • **Les demandes non datées, non signées ou incomplètes seront renvoyées à l'expéditeur.** • **Les demandes doivent être déposées au plus tard 6 mois après la fin des travaux.**

Signatures

Le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus, ainsi que le respect des conditions fixées dans le Règlement du Fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, adopté par le Conseil communal le 6 novembre 2006.

Il s'engage à fournir à la Direction d'aménagement du territoire & développement durable, durant au moins 5 ans et sur demande, la quantité d'électricité produite.

Lieu et date :

Signature du propriétaire du bâtiment
(ou son représentant/administrateur) : .....